

# GESTION FINANCIÈRE «CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE» ENR.

AUX COMMISSAIRES DU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES

## MÉMOIRE FAVORABLE AU PROJET RABASKA DE LÉVIS

Par :

**241**    **P**  **NP**     **DM131**

Projet d'implantation du terminal méthanier  
Rabaska et des infrastructures connexes

Jean-Claude St-Pierre, comptable (membre des C.G.A. de 1969 à 1999)

Lévis

6211-04-004

St-Rédempteur-de-Lévis, Qc

Nous habitons ma famille et moi à cette adresse depuis 1978.

Je suis retraité du gouvernement provincial depuis le 1er janvier 2000, à titre d'analyste en procédé administratif et de la finance, j'ai suivi l'évolution et le développement économique de la province de Québec depuis plus de trente (30) ans.

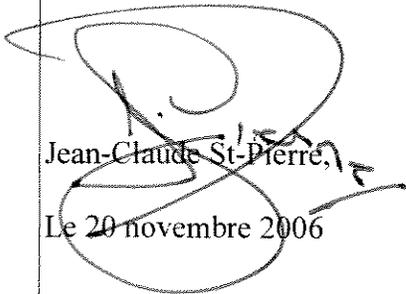
Pour vous dire l'intérêt que je porte au projet RABASKA, dès son annonce dans les journaux, originalement situé à Beaumont, j'ai tout de suite pensé à l'avantage pour la région avec une industrie nouvelle amenant des retombés économiques durables et bénéfiques pour tout le monde, rive-sud, rive-nord.

Mes préoccupations liés au projet (sécurité, protection de l'environnement, apports économiques, aspect social) sont amplement satisfaites par les interventions de la ville de Lévis, du bureau de l'environnement et de tous les intervenants au dossier. Le promoteur du projet apparaît sérieux dans ses démarches et agit en conséquence.

Pour améliorer le projet, le promoteur ne devrait pas hésiter à prévoir un agrandissement de l'usine dans les années à venir, car la popularité du produit ira en grandissant et pour suffire à la demande il devra être en mesure d'agrandir ses installations, et encore plus d'apport économique pour la région.

Ma position face au projet est que je suis **favorable** en tout point. Comme dit le maire d'Éverett à Boston, monsieur Hanon, « C'est la plus belle chose qui nous est arrivée et on ne pourrait s'en passer »

Donc, je suis positif au projet et recommande son approbation de votre part si tous les critères que le BAPE jugera nécessaire d'appliquer, et s'il obtient pleinement satisfaction des informations qui lui seront fournies.

  
Jean-Claude St-Pierre,

Le 20 novembre 2006